

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 340

présenté par

M. Rudigoz, M. Mis, Mme Vignon, Mme Brugnera, Mme Khedher, Mme Fabre, M. Isaac-Sibille,
Mme Dominique David, Mme Mörch, M. Alauzet et Mme Charvier

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Écologie	0	0	0	0
Compétitivité	+500 000	0	+500 000	0
Cohésion	-500 000	0	-500 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder de 500 000 € supplémentaires le financement des écoles de production au titre du fonds Territoires d'Industrie.

Aujourd'hui, le réseau des Écoles de production connaît un développement exponentiel puisque à la rentrée 2021, il s'accroîtra de 35 à 45 établissements, avec pour objectif de doubler le nombre d'établissements d'ici à la fin de l'année 2023. Il bénéficie d'un partenariat avec le Gouvernement et la Banque des Territoires dans le cadre du plan France Relance : la Ministre déléguée à l'Industrie, Madame Agnès Pannier-Runacher, vient d'annoncer une enveloppe de 5M€ versée d'ici fin 2021 pour financer les équipements professionnels de ces écoles.

Les écoles de production sont un modèle qui fonctionne : adressé à des jeunes de 15 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, il repose sur la doctrine du « faire pour apprendre » : les élèves répondent directement aux commandes passées par les entreprises industrielles locales. Ils suivent une formation qualifiante dans des métiers en tension, qui débouche sur 93 % de taux de réussite aux examens (CAP, BEP,...) et 5 à 6 offres d'emploi en moyenne à l'issue de la scolarité.

Afin de poursuivre cette mobilisation pour l'emploi des jeunes dans l'industrie et répondre au besoin industriel de main d'oeuvre dans des métiers en tension, il est proposé d'augmenter de 10 % l'appel à manifestation d'intérêt, via un transfert de 500 000 € de crédits de l'action 07 – Cohésion territoriale du programme Cohésion n° 364 vers l'action 02 – Souveraineté technologique et résilience du programme Compétitivité n° 363 de la Mission Plan de Relance.